

Livret d'informations

Soutien scolaire :
Avance immédiate du
crédit d'impôt de -50%



Cours'
Àdom



 **Urssaf**
Au service de notre protection sociale



Avance immédiate du crédit d'impôt de **-50%**

Qu'est-ce que c'est ?

L'avance immédiate est un service optionnel et gratuit qui permet la **déduction immédiate de votre crédit d'impôt de 50%** lors du paiement.

Exemple :

Madame Dubois doit 200 € de cours à domicile.

l'Urssaf ne prélèvera plus que les 100 € de reste à charge.





**Avance immédiate du
crédit d'impôt de -50%**

Comment ça marche ?

**Ne payez que
la moitié de vos cours
grâce à 1 clic seulement !**

1

Notre équipe s'occupe de
traiter les démarches
administratives pour vous.

2

Vous recevez un mail de
l'URSSAF pour confirmer la
prestation, le tarif et le
prestataire.

3

Vous êtes prélevé(e) sur
votre compte 2 jours après
de la moitié de la somme
totale due.

Les avantages ?

Grâce à l'avance du Crédit D'impôt de **-50%**

VOUS :

- N'avez pas à vous préoccuper de payer votre factures...
L'Urssaf le fait pour vous.
- N'avez plus besoin d'avancer l'argent pour être remboursé au pro-rata de vos impôts à la fin de l'année.
- Économisez de l'argent que vous pouvez réinvestir pour d'autres occasions !